

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°127/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante – BP 30214 – 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 46
Membres votants : 50

L'an Deux mille vingt-six, le mardi 16 Juin à 17h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI POLLEUX, POIRET, LEPOIX, STEFANCZYK, HAFIAN, LEBRUN, DIRUY, CALAIS, SOUILLARD, DE ALMEIDA, DECERF, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, MAUGER, PHILIPPE, DALLERY (suppléant commune Havernas), FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, POIRE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ, LEBLANC.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes PELTOT, PADE, DORION,
Mrs DETOURNE, COLOMBEL, ROHAUT, LOUETTE

Pouvoirs :

Mr DETOURNE donne pouvoir à Mme POIRET
Mme PELTOT donne pouvoir à Mme BENEDINI POLLEUX
Mme PADE donne pouvoir à Mr TIRMARCHE
Mr LOUETTE donne pouvoir à M DELASSUS

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Cotisation 2026.

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au CAUE par délibération n°134/2017 en date du 2 Mai 2017,

Le CAUE est chargé de défendre et promouvoir des réalisations de qualité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage auprès de tous ceux, acteurs publics et privés, qui partagent ce même objectif, en leur apportant information et conseil.

Les adhérents bénéficient :

- De conseils personnalisés gratuits sur des projets ou des intentions de projets, conseils proposés par des professionnels compétents du CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes).
- D'un centre d'information et de documentation qui propose un accueil personnalisé et des services spécifiques.
- De possibilités d'emprunt d'ouvrages et de revues du fonds documentaire du centre d'information et de documentation du CAUE.
- Depuis 2024, le CAUE propose également une nouvelle offre de services : formations aux élus, conférences et ateliers en commune.

Vu la proposition du Président tendant à contribuer au bon fonctionnement du CAUE à hauteur de 800 € pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à verser au titre de l'adhésion de la Communauté de communes une contribution de 800 € pour l'année 2026.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 juin 2026 et de sa publication le 23 juin 2026.

